

**Séance du samedi 21 mars 2026**

Date de la convocation : 17/03/2026

Le samedi 21 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

<b>En exercice : 19</b>	<b>Présents :</b> Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Marie DELCAYRE, Marine LENOIR, Aline VIGNES, Paul MARION, Lucie RYCKEWAERT
<b>Présents : 19</b>	
<b>Représentés : 0</b>	
<b>Absents et excusés : 0</b>	
	<b>Représentés :</b>
<b>Pour : 19</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b> Paul MARION	

**Délibération n°DE\_2026\_10**

**Objet : Délibération procédant à la création des postes d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 19 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et par 19 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**DECIDE** la création de 5 postes d'adjoints.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Mis en ligne le : 24/03/2026

Le secrétaire  
Paul MARION